

ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Si vous souhaitez obtenir communication d'un document administratif détenu par Roannais Agglomération, il vous suffit de le solliciter auprès du service concerné ou de la P.R.A.D.A. lorsque celui-ci n'est pas connu.

Roanne



Agglo



Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

Outils



Roannais Agglomération a désigné Emilien NOUI, Responsable du Service Juridiques Assemblées, comme la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA) Nous vous invitons à lui adresser vos demandes en remplissant le **formulaire de saisine ci-joint**. *Pour en savoir plus sur les règles générales applicables en matière de communication des documents administratifs et de réutilisation des données publiques, vous pouvez consulter le site internet de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) à l'adresse suivante : **www.cada.fr***



TÉLÉCHARGER



Formulaire de saisine

265,7 KB

